

MODIFICATION 003
CSPS-RFP-22JP-0296/A

À tous les soumissionnaires :

Le but de cet modification est de modifier la réponse fournie dans la modification 2, question 5.
Veuillez voir ci-dessous :

Questions et réponses

Question n° 5 :

Le champ d'application décrit le service tel qu'il est accessible par le biais d'une ligne téléphonique, ou d'autres moyens convenus au préalable. Notre plateforme est basée sur le nuage, avec vidéo et audio, accessible à partir de n'importe quel appareil connecté à Internet, y compris un téléphone intelligent (application). Il n'y a aucune installation ou matériel requis.

Pouvez-vous répondre si un système utilisant la connectivité Internet est envisagé avant que nous décidions d'aller plus loin, ou si vous recherchez principalement une solution par téléphone?

Réponse initiale (modification 002) Réponse no 5 :

Oui, une solution reposant sur le principe du "tout numérique" (cloud) peut être prise en considération dans le cadre de cette demande de propositions.

Veuillez supprimer la réponse ci-dessus et la remplacer par la suivante.

Non, une solution reposant sur le principe du "tout numérique" (cloud) ne peut pas être prise en considération car l'achat de cette plateforme serait considéré comme un bien et modifierait donc la portée de cette demande de propositions qui est d'obtenir les services d'un entrepreneur pour fournir une interprétation simultanée à distance.